

C'est en mars 1996 que ces pays ont décidé de modifier la charte du Pacte et de créer la *Comunidad Andina* afin de permettre une plus grande intégration régionale. Au cours de son histoire, ce groupe a abaissé les obstacles tarifaires et non tarifaires pour les pays membres, et a appliqué une politique standard pour les échanges commerciaux avec les pays non membres.

## **Les organisations internationales**

Le Pérou est membre des organisations internationales suivantes :

- \* L'Organisation mondiale du commerce (OMC)
- \* La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
- \* Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
- \* La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)
- \* L'Association internationale de développement (IDA)
- \* La Société financière internationale (SFI)
- \* Le Fonds monétaire international (FMI)
- \* L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
- \* L'Organisation mondiale de la santé (OMS)
- \* La *Comunidad Andina* (auparavant le *Pacto Andino*)
- \* La Banque interaméricaine de développement (BID)
- \* L'Association latino-américaine d'intégration (ALADI)
- \* L'Organisation des États américains (OEA) et de ses organisations spécialisées, telles que l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS)
- \* L'Organisation internationale du travail (OIT)
- \* Le Programme alimentaire mondial (PAM)
- \* L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)
- \* Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
- \* L'Association latino-américaine des institutions financières de développement (ALIDE)
- \* Le Centre international de la pomme de terre (CIP)